



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le jeudi 29 septembre 2016 — N° 192

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Jacques Chagnon**

QUÉBEC

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme Simard (Charlevoix–Côte-de-Beaupré) fait une déclaration afin de souligner la tenue d’une journée de sensibilisation par La Société de l’arthrite.

Mme Richard (Duplessis) fait une déclaration afin de féliciter M. Charles Paquet, médaillé d’argent au Championnat du monde de triathlon junior.

M. Ouellette (Chomedey) fait une déclaration afin de féliciter M. John Galianos, récipiendaire de la Médaille de l’Assemblée nationale.

Mme D’Amours (Mirabel) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Catherine Binette, accidentée de la route, et à sa mère, Mme Carole Paiement, pour leur courage et leur détermination.

Mme Tremblay (Chauveau) fait une déclaration afin de souligner le 30^e anniversaire de l’organisme Aide à la communauté et services à domicile.

29 septembre 2016

M. Morin (Côte-du-Sud) fait une déclaration afin d'inviter la population à découvrir le labyrinthe en plein air de La Pocatière.

M. Bonnardel (Granby) fait une déclaration afin de souligner le 15^e anniversaire du Groupe Actions Solutions Pauvreté de Granby.

M. D'Amour (Rivière-du-Loup-Témiscouata) fait une déclaration afin de rendre hommage à l'homme d'affaires Jacques Pomerleau.

M. LeBel (Rimouski) fait une déclaration afin de souligner la Journée internationale des personnes âgées.

À 9 h 50, M. Gendron, troisième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 heures.

29 septembre 2016

Moment de recueillement

Dépôts de documents

M. Arcand, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, dépose :

Les propositions d'amendements au projet de loi n° 106, Loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives;

(Dépôt n° 2492-20160929)

Une lettre, en date du 27 septembre 2016, que lui a adressée M. Gérard Guay, président de la Chambre des notaires du Québec, concernant l'intervention médiatique sur le projet de loi n° 106.

(Dépôt n° 2493-20160929)

Mme Vallée, ministre de la Justice, dépose :

Le rapport annuel de gestion 2015-2016 de l'Office de la protection du consommateur.

(Dépôt n° 2494-20160929)

M. Blais, ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, dépose :

Le rapport annuel de gestion 2015-2016 du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale;

(Dépôt n° 2495-20160929)

Le rapport annuel de gestion 2015-2016 de la Commission des partenaires du marché du travail;

(Dépôt n° 2496-20160929)

29 septembre 2016

Le rapport d'activité 2015-2016 du Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre.

(Dépôt n° 2497-20160929)

Mme Vien, ministre responsable du Travail, dépose :

Le rapport annuel de gestion de la Commission des lésions professionnelles, pour la période du 1^{er} avril au 31 décembre 2015;

(Dépôt n° 2498-20160929)

Le rapport d'activité du Tribunal administratif du travail, pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2016.

(Dépôt n° 2499-20160929)

Mme de Santis, ministre responsable de l'Accès à l'information et de la Réforme des institutions démocratiques, dépose :

Le rapport quinquennal 2016 de la Commission d'accès à l'information du Québec.

(Dépôt n° 2500-20160929)

M. Fournier, leader du gouvernement, dépose :

La réponse du gouvernement aux pétitions déposées le 24 mai 2016 par M. Pagé (Labelle) concernant le soutien aux services de garde en milieu familial publics;

(Dépôt n° 2501-20160929)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 24 mai 2016 par M. Morin (Côte-du-Sud) concernant la priorisation de la lutte contre l'analphabétisme;

(Dépôt n° 2502-20160929)

29 septembre 2016

M. Ouimet, premier vice-président, dépose :

Le rapport annuel d'activités 2015-2016 du Protecteur du citoyen (versions française et anglaise);

(Dépôt n° 2503-20160929)

Le rapport annuel de gestion 2015-2016 du Protecteur du citoyen;

(Dépôt n° 2504-20160929)

Le rapport annuel de gestion 2015-2016 du Directeur général des élections du Québec et de la Commission de la représentation électorale du Québec;

(Dépôt n° 2505-20160929)

Une lettre, en date du 27 septembre 2016, adressée à M. Jacques Chagnon, président de l'Assemblée nationale, de M. Robert Tremblay-Paquin, membre de la Commission d'accès à l'information, l'informant de sa démission au cours du mois d'octobre 2016.

(Dépôt n° 2506-20160929)

Dépôts de rapports de commissions

M. Ouellette (Chomedey), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des institutions qui, le 28 septembre 2016, a procédé à l'audition du Commissaire au lobbyisme du Québec sur le rapport intitulé *Étude sur l'assujettissement de tous les organismes à but non lucratif aux règles d'encadrement du lobbyisme, tel que prévu au projet de loi n° 56, Loi sur la transparence en matière de lobbyisme.*

(Dépôt n° 2507-20160929)

29 septembre 2016

M. Reid (Orford), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des transports et de l'environnement qui, les 27 et 28 septembre 2016, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 104, Loi visant l'augmentation du nombre de véhicules automobiles zéro émission au Québec afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre et autres polluants. Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 2508-20160929)

Dépôts de pétitions

M. Leclair (Beauharnois) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 1 124 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la circulation des véhicules lourds sur le boulevard Monseigneur-Langlois à Salaberry-de-Valleyfield.

(Dépôt n° 2509-20160929)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement,
M. Leclair (Beauharnois) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 6 931 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la circulation des véhicules lourds sur le boulevard Monseigneur-Langlois à Salaberry-de-Valleyfield.

(Dépôt n° 2510-20160929)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

29 septembre 2016

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Charette (Deux-Montagnes), conjointement avec M. Bergeron (Verchères) et Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques), propose :

QUE l'Assemblée nationale dénonce l'intention du gouvernement fédéral de réduire la hausse des transferts fédéraux en santé de 6 % à 3 % à partir de 2017-2018, qu'elle exige qu'il respecte son engagement électoral de renégocier les transferts fédéraux en santé avec les provinces en lui rappelant que la santé est une compétence exclusive des provinces.

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 236 en annexe)

Pour : **105** Contre : **0** Abstention : **0**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Charbonneau, ministre responsable des Aînés et de la Lutte contre l'intimidation, conjointement avec M. LeBel (Rimouski), M. Paradis (Lévis) et Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la Journée internationale des personnes âgées qui se tient le 1^{er} octobre de chaque année;

QU'elle profite de cette journée pour prendre le temps de reconnaître la richesse que constituent les personnes âgées pour notre société;

29 septembre 2016

QU'elle souligne la contribution exceptionnelle de ces femmes et de ces hommes qui ont bâti le Québec que nous connaissons aujourd'hui.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Mme Maltais (Taschereau), conjointement avec M. Jolin-Barrette (Borduas) et Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques), présente une motion concernant le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques), conjointement avec M. Leclair (Beauharnois), présente une motion concernant l'expansion de la production et du transport des sables bitumineux; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Sklavounos, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de la culture et de l'éducation, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 105, Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique;
- la Commission des finances publiques, afin de compléter ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 108, Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics;

29 septembre 2016

- la Commission de l'aménagement du territoire, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 110, Loi concernant le régime de négociation des conventions collectives et de règlement des différends dans le secteur municipal.

Et du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 143 du Règlement, il convoque :

- la Commission de la santé et des services sociaux, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 99, Loi modifiant la Loi sur la protection de la jeunesse et d'autres dispositions.

M. Gendron, troisième vice-président, donne les avis suivants :

- la Commission des relations avec les citoyens se réunira en séance de travail afin d'organiser les travaux de la Commission relativement au mandat d'initiative portant sur la place des femmes en politique;
- la Commission des institutions se réunira en séance publique afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières sur l'étude du rapport sur la mise en œuvre du Code d'éthique et de déontologie des membres de l'Assemblée nationale.

29 septembre 2016

AFFAIRES DU JOUR

À 11 h 07, à la demande de M. Sklavounos, leader adjoint du gouvernement, M. Gendron, troisième vice-président, suspend les travaux jusqu'à l'expiration du délai pour recevoir les avis de débats de fin de séance.

Les travaux reprennent à 11 h 10.

À 11 h 11, à la demande de M. Sklavounos, leader adjoint du gouvernement, et du consentement de l'Assemblée, M. Gendron, troisième vice-président, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

Les travaux reprennent à 15 h 02.

29 septembre 2016

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

M. Arcand, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, informe l'Assemblée que l'honorable J. Michel Doyon, lieutenant-gouverneur du Québec, recommande l'étude du projet de loi n° 106, Loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives, et il propose que le principe de ce projet de loi soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

À la fin de son intervention, M. Therrien (Sanguinet) propose la motion de scission suivante :

QU'en vertu de l'article 241 du Règlement de l'Assemblée nationale, le projet de loi n° 106, Loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives soit scindé en quatre projets de loi :

Un premier intitulé Loi sur Transition énergétique Québec, comprenant les articles 1 et 24 à l'exception des mots « 2° des dispositions des articles 11 à 14, qui entreront en vigueur à la date de l'entrée en vigueur des règles de procédure applicables à la médiation édictées par la Régie de l'énergie en application de l'article 113 de la Loi sur la Régie de l'énergie (chapitre R-6.01), tel que modifié par l'article 16 de la présente loi; 3° des dispositions du chapitre IV, qui entreront en vigueur à la date de l'entrée en vigueur du premier règlement qui remplacera, après le (indiquer ici la date de la sanction de la présente loi), le Règlement sur le pétrole, le gaz naturel et les réservoirs souterrains (chapitre M-13.1, r. 1), à l'exception des articles 38 à 44, 110 à 112, 235 et 249, qui entreront en vigueur à la date fixée par le gouvernement. »;

Un second intitulé Loi sur la gouvernance de la Régie de l'énergie et sur le renouvellement de l'offre aux consommateurs comprenant les articles 2 à 19 et 24 à l'exception des mots « 1^o des dispositions du chapitre I, qui entreront en vigueur le 1^{er} avril 2017, à l'exception de celles des articles 1, 2, 6, 22 à 24, 27 à 29, 32 à 38, 40 à 42, 44, 47, 48 et 79, qui entreront en vigueur le (indiquer ici la date qui suit de 30 jours celle de la sanction de la présente loi); 3^o des dispositions du chapitre IV, qui entreront en vigueur à la date de l'entrée en vigueur du premier règlement qui remplacera, après le (indiquer ici la date de la sanction de la présente loi), le Règlement sur le pétrole, le gaz naturel et les réservoirs souterrains (chapitre M-13.1, r. 1), à l'exception des articles 38 à 44, 110 à 112, 235 et 249, qui entreront en vigueur à la date fixée par le gouvernement. »;

Un troisième intitulé Loi sur le financement des infrastructures électriques d'un projet de transport collectif, comprenant les articles 20, 21, 22 et 24 à l'exception des mots « , à l'exception : 1^o des dispositions du chapitre I, qui entreront en vigueur le 1^{er} avril 2017, à l'exception de celles des articles 1, 2, 6, 22 à 24, 27 à 29, 32 à 38, 40 à 42, 44, 47, 48 et 79, qui entreront en vigueur le (indiquer ici la date qui suit de 30 jours celle de la sanction de la présente loi); 2^o des dispositions des articles 11 à 14, qui entreront en vigueur à la date de l'entrée en vigueur des règles de procédure applicables à la médiation édictées par la Régie de l'énergie en application de l'article 113 de la Loi sur la Régie de l'énergie (chapitre R-6.01), tel que modifié par l'article 16 de la présente loi; 3^o des dispositions du chapitre IV, qui entreront en vigueur à la date de l'entrée en vigueur du premier règlement qui remplacera, après le (indiquer ici la date de la sanction de la présente loi), le Règlement sur le pétrole, le gaz naturel et les réservoirs souterrains (chapitre M-13.1, r. 1), à l'exception des articles 38 à 44, 110 à 112, 235 et 249, qui entreront en vigueur à la date fixée par le gouvernement »;

29 septembre 2016

Un quatrième intitulé Loi sur les hydrocarbures, comprenant les articles 23 et 24 à l'exception des mots « 1° des dispositions du chapitre I, qui entreront en vigueur le 1^{er} avril 2017, à l'exception de celles des articles 1, 2, 6, 22 à 24, 27 à 29, 32 à 38, 40 à 42, 44, 47, 48 et 79, qui entreront en vigueur le (indiquer ici la date qui suit de 30 jours celle de la sanction de la présente loi); 2° des dispositions des articles 11 à 14, qui entreront en vigueur à la date de l'entrée en vigueur des règles de procédure applicables à la médiation édictées par la Régie de l'énergie en application de l'article 113 de la Loi sur la Régie de l'énergie (chapitre R-6.01), tel que modifié par l'article 16 de la présente loi; ».

À 16 h 22, M. Ouimet, premier vice-président, suspend les travaux.

Les travaux reprennent à 16 h 38.

À 16 h 45, après avoir entendu quelques remarques de part et d'autre sur la recevabilité de cette motion de scission, Mme Gaudreault, deuxième vice-présidente, prend la question en délibéré.

Les travaux reprennent à 17 h 39.

29 septembre 2016

Mme Gaudreault, deuxième vice-présidente, rend sa décision sur la recevabilité de la motion de scission présentée par M. Therrien (Sanguinet).

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

Le projet de loi contient plus d'un principe. D'abord il édicte deux lois distinctes. Or, l'édiction de deux lois distinctes constitue une technique de rédaction législative qui favorise sans contredit la recevabilité d'une motion de scission. En outre, les quatre projets de loi qui découleraient de la motion de scission correspondent à 4 chapitres distincts du projet de loi, ce qui constitue aussi un indice qu'il s'agit de concepts indépendants.

De façon plus précise, la première loi édictée institue une personne morale qui contribuera à « la transition, l'innovation et l'efficacité énergétique ». Quant à la seconde loi édictée, elle vise l'encadrement du « développement et de mise en valeur des hydrocarbures ». Ainsi, à la lumière des critères établis par la jurisprudence, ces deux lois édictées doivent être considérées comme deux éléments essentiels distincts et non comme deux modalités d'un principe plus large. Quant aux deux autres principes tel qu'identifiés dans la motion de scission, il s'agit, d'une part, de modifications à la Loi sur la Régie de l'énergie concernant la distribution de gaz naturel, favorisant le recours à la médiation et concernant la possibilité de tenir des séances de consultation et d'information. D'autre part, il est question d'un projet d'électrification de services de transport collectif. Là encore, bien que nous soyons toujours en matière énergétique, il s'agit de diverses modifications qui ne sont pas que de simples modalités et peuvent être considérées distinctement.

Finalement, la motion scinde l'article qui concerne les dispositions d'entrée en vigueur. Cette modification dans le contenu d'un article est autorisée par la jurisprudence parlementaire dans le but de rendre une motion de scission recevable.

En conséquence, la motion satisfait aux critères de recevabilité d'une motion de scission et est déclarée recevable.

Mme Gaudreault, deuxième vice-présidente, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour le débat restreint sur cette motion de scission : 57 minutes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; 33 minutes 15 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; 23 minutes 45 secondes sont allouées au deuxième groupe d'opposition; et 6 minutes sont allouées aux députés indépendants. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

29 septembre 2016

L'Assemblée entreprend le débat sur la motion de scission de M. Therrien (Sanguinet).

À 18 heures, Mme Gaudreault, deuxième vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mardi 4 octobre 2016, à 13 h 40.

Le Président

JACQUES CHAGNON

29 septembre 2016

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de M. Charette (Deux-Montagnes), conjointement avec M. Bergeron (Verchères) et Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques) :

(Vote n° 236)

POUR - 105

Anglade (PLQ)	Fortin (PLQ)	Lisée (PQ)	Roy (PQ)
Arcand (PLQ)	(Sherbrooke)	Maltais (PQ)	(Bonaventure)
Auger (PLQ)	Fortin (PLQ)	Marceau (PQ)	Samson (CAQ)
Bergeron (PQ)	(Pontiac)	Martel (CAQ)	Sauvé (PLQ)
Bernier (PLQ)	Fournier (PLQ)	Massé (IND)	Schneeberger (CAQ)
Bérubé (PQ)	Gaudreault (PQ)	Matte (PLQ)	Simard (PLQ)
Billette (PLQ)	(Jonquière)	Ménard (PLQ)	(Charlevoix–Côte-de-Beaupré)
Birnbaum (PLQ)	Giguère (PLQ)	Merlini (PLQ)	Simard (PLQ)
Blais (PLQ)	Girard (PLQ)	Morin (PLQ)	(Dubuc)
Blanchette (PLQ)	Habel (PLQ)	Nichols (PLQ)	Sklavounos (PLQ)
Bolduc (PLQ)	Hamad (PLQ)	Ouellet (PQ)	Soucy (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Hardy (PLQ)	(Vachon)	Spénard (CAQ)
Boucher (PLQ)	Huot (PLQ)	Ouellette (PLQ)	St-Denis (PLQ)
Boulet (PLQ)	Iracà (PLQ)	Pagé (PQ)	Surprenant (CAQ)
Bourgeois (PLQ)	Jean (PQ)	Paradis (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Busque (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	(Brome-Missisquoi)	Thériault (PLQ)
Caire (CAQ)	Kelley (PLQ)	Picard (CAQ)	Therrien (PQ)
Carrière (PLQ)	Kotto (PQ)	Plante (PLQ)	Traversy (PQ)
Charbonneau (PLQ)	Laframboise (CAQ)	Poëti (PLQ)	Tremblay (PLQ)
Charette (CAQ)	Lamarre (PQ)	Poirier (PQ)	Turcotte (PQ)
Charlebois (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Polo (PLQ)	Vallée (PLQ)
Chevarie (PLQ)	Lavallée (CAQ)	Proulx (PLQ)	Vallières (PLQ)
Coiteux (PLQ)	LeBel (PQ)	Reid (PLQ)	Vien (PLQ)
Couillard (PLQ)	Leclair (PQ)	Richard (PQ)	Villeneuve (PQ)
Cousineau (PQ)	Legault (CAQ)	Roberge (CAQ)	Weil (PLQ)
D'Amour (PLQ)	Léger (PQ)	Rochon (PQ)	
D'Amours (CAQ)	Leitão (PLQ)	Rotiroti (PLQ)	
David (PLQ)	Lelièvre (PQ)	Rousselle (PLQ)	
(Outremont)	Lemay (CAQ)	Roy (CAQ)	
de Santis (PLQ)	Lessard (PLQ)	(Montarville)	